

Programme de formation - 7H

ACCESSIBILITÉ

Objectifs pédagogiques

- Être capable de situer le cadre juridique selon le type d'entreprise
- Être capable de bien accueillir les personnes en situation de handicap
- Savoir analyser l'état des lieux de l'ERP au regard de l'accessibilité
- Créer un registre public d'accessibilité
- Créer une attestation annuelle décrivant les actions de formation respectant le cadre légal

Public concerné : Propriétaire et exploitant d'établissement recevant du public devant élaborer un registre public d'accessibilité

Prérequis : Aucun

Dates et horaires : Nous consulter

Durée du module : 1 jour(s) / 7 heures

Lieu : Site client ou OF à Orange

Effectif(s) : 1 à 6 personnes

Tarif : Nous consulter

Moyens et méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques et mises en pratique

Moyens techniques

Ordinateur

Modalités d'évaluation

- Tests d'évaluations des acquis de formation en entrée et en sortie
- Attestation de fin de formation

Contact : GANDON Maxime, Responsable Administratif - 06.62.64.87.31 - contact@coachformation84.fr

Modalité d'accès : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site

Programme de formation - 7H

ACCESSIBILITÉ

internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Intervenant : Formateur professionnel diplômé en sécurité incendie (SSIAP 3), en accessibilité et en sécurité publique et privée de plusieurs années d'expérience de la réglementation.

Contenu de la formation

Le Cadre juridique

- Prescriptions pour les E.R.P. « principe de l'accessibilité à tout pour tous »
- Rappel des obligations légales selon le type et la catégorie d'E.R.P.
- Évaluer les responsabilités engagées

Accueil des personnes en situation de handicap

- Définition du handicap et de l'accessibilité
- Rendre accessible ses prestations à tous les publics
- Être capable d'adopter les attitudes et comportements appropriés

L'état des lieux de l'E.R.P. au regard de l'accessibilité

- Autodiagnostic pour améliorer l'accessibilité de son établissement
- Construire un plan d'action par registre
- Mettre en place les actions
- Réaliser un suivi des actions envisagées

Le registre public d'accessibilité

- Comprendre les enjeux de cet outil de communication entre l'E.R.P. et son public
- Mettre en œuvre le registre avec le formalisme et les éléments de langage prévus par les textes

Création de l'attestation annuelle

- Comprendre les enjeux de cette attestation et son cadre légal
- Mettre en application cette attestation sur son propre établissement

Références réglementaires :

Code de la Construction et de l'Habitation : Décret N°2017-431 du 28.03.2017 relatif au registre public d'accessibilité.

Arrêté du 19.04.2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.